

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—  
Comté de Montréal Municipalité civile de Montréal  
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX  
2. Nom et prénoms Alexandre Duval  
3. Occupation inspecteur de jeu  
4. Célibataire, veuf ou divorcé veuf  
5. Age 43  
6. Religion catholique  
7. Résidence 3567 Cartier  
(Domicile habituel)  
8. Lieu de naissance P.Q.  
(Province ou pays)  
9. Lieu de naissance de son père P.Q.  
(Province ou pays)  
10. L'époux sait-il lire? oui  
11. L'époux sait-il écrire? oui

ÉPOUSE  
12. Nom et prénoms Jeanette Picotte  
13. Occupation employé de magasin  
14. Célibataire, veuve ou divorcée célibataire  
15. Age 26  
16. Religion Catholique  
17. Résidence 4677 Cartier  
(Domicile habituel)  
18. Lieu de naissance P.Q.  
(Province ou pays)  
19. Lieu de naissance de son père P.Q.  
(Province ou pays)  
20. L'épouse sait-elle lire? oui  
21. L'épouse sait-elle écrire? oui

22. Date du mariage 25 novembre 1937  
(jour) (mois) (année)  
23. Par licence ou par bans bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE  
(a) Nom de la paroisse ou église St Pierre & Coeur (b) Municipalité civile de Montréal  
(c) Date 18 novembre 1937 (d) Comté (municipal) Montréal  
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Rev. Jos. Picotte curé  
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

123194

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.  
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacerée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.